ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recrutement

Question écrite n° 35728

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge M. le ministre de l'éducation nationale au sujet du processus d'admissibilité aux concours pour le professorat des écoles. Afin de tenir la promesse du Président de la République d'embaucher 60 000 personnels de plus en cinq ans, il semblerait que les académies aient été amenées à modifier la barre d'admissibilité aux concours. En effet, à cause des importants volumes de recrutement prévus cette année, baisser le seuil d'admissibilité est la solution qu'ont manifestement dû adopter les académies afin de pourvoir les postes ouverts. Une telle baisse des exigences aux concours sous prétexte qu'il faut recruter plus de professeurs n'est pas de bonne politique publique. La qualité de l'enseignement devrait primer sur toute autre considération. Afin d'avoir une visibilité sur le mode de recrutement des professeurs, il lui demande de donc bien vouloir lui communiquer le tableau présentant les seuils d'admissibilité aux concours de chaque académie pour les concours de professorat des écoles.

Texte de la réponse

Les résultats énoncés concernent la session normale pour 2013 ouverte sur la base des orientations du précédent Gouvernement dans un contexte de régression massive du nombre de postes offerts au recrutement. Le nouveau Gouvernement, dès son arrivée et sans attendre les résultats de cette session qui viennent d'être connus en juin 2013, a pris des mesures concrètes visant à renverser cette tendance déflationniste, tout en maintenant la qualité du recrutement, et à redonner envie à des candidats de se présenter à des concours que le triple effet de l'allongement des études résultant de la mastérisation, de la réduction drastique des emplois, et de l'abandon de la formation initiale semblait rendre inaccessibles. La création de 18 000 emplois d'avenir professeur, dont 10 000 pour la seule année 2013, la programmation de 54 000 emplois créés dans les premier et second degrés d'enseignement pour la durée du quinquennat, la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), l'organisation d'une session exceptionnelle de concours permettant d'assurer le recrutement sous contrat de personnels enseignants alternant formation et mise en situation, sont des illustrations concrètes de ce renversement de tendance qui ouvre de nouvelles perspectives à notre système éducatif. Les concours de professeurs des écoles sont organisés au niveau académique et les résultats sont évalués par des jurys locaux, parfaitement souverains dans leurs appréciations. Il n'est, par conséquent, pas possible de fournir d'éléments statistiques sur ces concours. Il n'en reste pas moins que les exigences de qualité exprimées de manière constante par des jurys nommés pour quatre ans (parfois renouvelés pour une cinquième année en tout ou partie) sont toujours aussi fortes et sont le gage de la valeur du système éducatif français. La qualité du recrutement des enseignants et de leur formation est une préoccupation constante du Gouvernement.

Données clés

Auteur : M. Patrick Hetzel
Circonscription : Bas-Rhin (7e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE35728

Numéro de la question : 35728
Rubrique : Enseignement : personnel
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 13 août 2013, page 8592
Réponse publiée au JO le : 26 novembre 2013, page 12405